

Réf: Dossier N° : 57675

AVIS DE CONSTITUTION**SOCIETE « LE PRECIEUX CLUB »****Siège social : BINGERVILLE CITE EICR ROUTE EMPT**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01 Juin 2018, et enregistrés au CEPICI le 30 Nov. 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « LE PRECIEUX CLUB » .

Objet: l'intermédiation bancaire & opération commerciale, le transfert d'argent, les opérations de change-la promotion du marketing de réseau, la vente et distribution commerciale, prestation de services et divers.

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 3 000 000 F CFA divisé en Trois Cents (300) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 300 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social: BINGERVILLE CITE EICR ROUTE EMPT

GERANT: Madame PENAN GUELASIOGNON ADELAYE.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-31154 du 30/11/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°27891 du 30/11/2018

Pour Avis

Le CEPICI

